

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

L'an 2024, le 1^{er} février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/01/2024.

Vote	
À l'unanimité	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise, M. VINCENT Éric.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie, M. DUFOUR Christian

A été nommé secrétaire : M. GILLET Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 09/02/2024
Et
Publication ou notification
du : 09/02/2024

N° 2024_D_02

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux article L.313-1 à L.313-4 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis de principe du Centre de Gestion du Loiret en date du 05/02/2019,

Pour tenir compte de la réussite d'un agent, au concours de rédacteur, le maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet soit 20/35^{ème}.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- La création, à compter du 01/03/2024, d'un emploi permanent à temps non complet (20/35^{ème}) de rédacteur,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte le tableau des effectifs comme suit :



GRANGERMONT : TABLEAU DES EFFECTIFS			
GRADE	DUREE	Au 01/01/2024	Au 01/03/2024
Rédacteur	TNC 20h	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TNC 20h	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 4h	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC 16h	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC 24h	1	1
TOTAL EFFECTIFS		4	5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 01/02/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Pascal GILLET

